

Photos : Règles à suivre par les auteurs et collaborateurs

- 1) Les photos (formats jpeg, Tiff, etc) doivent être transmises en **300 dpi**. Pour trouver le dpi (ou ppp : point par pouce) de votre image, il peut être utile de consulter votre logiciel de photos, vraisemblablement sous l'onglet 'propriétés'.
- 2) Vous pouvez connaître la taille maximale des photos en consultant préalablement : http://tiporama.com/tools/pixels_inches.html.
 - Indiquez la taille de votre image (sous Microsoft, cela apparaît lorsque vous sélectionnez mosaïques 'tiles' dans le dossier affichage 'view').
 - Sélectionnez la résolution 300 dans le menu déroulant du fichier sortant.
 - La hauteur et la largeur apparaîtront en pouces dans les cases de dessous intitulées hauteur de l'image et taille de l'image.
- 3) Dans la mesure du possible, vos photos doivent être libres de droit, utilisez vos propres photos.
- 4) Si vous utilisez les photos d'autres personnes :
 - Vous devez obtenir l'autorisation écrite afin d'utiliser toute photo qui ne vous appartient pas, (un courriel est suffisant) et qu'il convient de transmettre avec les photos.
- 5) Si vous utilisez des photos prises sur Internet :
 - Les photos capturées sur Internet (surtout sur Ebay) n'ont généralement pas une résolution suffisante pour être utilisées.
 - Il faut contacter l'auteur pour lui demander l'autorisation d'utiliser l'image et s'il peut vous envoyer une nouvelle image en 300dpi.
 - Nous expédierons volontiers un exemplaire du Journal correspondant, à toute personne nous apportant son aide. Veuillez transmettre les coordonnées à Susan Cox qui se charge actuellement de l'expédition du Journal.
- 6) Si vous scannez des photos de livres ou de publications :
 - L'autorisation de l'auteur de les utiliser doit être jointe aux documents. Nous vous rappelons qu'ils doivent être scannés en 300dpi en paramétrant sur couleur 24 bits.
 - Les photos doivent, dans la mesure du possible, être prises en lumière uniforme, sans flash et avec un fond neutre ou uni.
- 7) Ajoutez une légende à vos photos : image jpeg nom ou numéro : légende (au moins la marque de l'objet (HB, HR, HRQ, CA, Malicorne etc)

Photos pour des articles particuliers :

Pour une collection vedette :

Les membres du Club aiment voir comment une collection est exposée, mais prenez également des photos des objets seuls tout particulièrement si vous en parlez dans l'article.

Pour les comptes rendus des réunions du QCI :

Les organisateurs des rencontres doivent, dans la mesure du possible, photographier les lieux des visites éventuelles avant la visite de groupe du Club.

S'il est nécessaire de demander des photographies aux offices de tourisme ou hôtels, indiquez clairement qu'elles doivent pouvoir paraître dans la presse.